

édito



Chères Arnouilloises,
chers Arnouillois,

Depuis le 31 mars, nous faisons face à un nouveau confinement. Afin d'enrayer l'épidémie que nous subissons depuis un an,

je compte sur vous pour respecter les mesures en vigueur. Limitation des sorties, port du masque, respect des gestes barrières, distanciation physique, sont autant de gestes indispensables pour nous protéger et protéger les autres. Je tiens à vous rappeler que les rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique sont interdits, notamment devant les commerces proposant de la vente à emporter. La police municipale sanctionnera de façon intransigeante en cas de non-respect des règles sanitaires.

Ainsi, et pour soutenir le commerce local durant cette période difficile, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a mis en place un dispositif de bons d'achat qui vous permet de bénéficier d'une remise de 20% auprès des commerçants inscrits. Retrouvez toutes les informations à l'intérieur de ce numéro.

Ensemble aidons nos commerçants, entraïdons-nous entre voisins, soutenons-nous les uns et les autres. N'oublions pas que c'est ensemble que nous sortirons de cette période incertaine.

Dans cette perspective d'entraide et pour faciliter l'accès à la vaccination de nos aînés, le Centre Communal d'Action Sociale met à disposition le minibus de la ville pour assurer les trajets vers les centres de vaccination de Sarcelles, Gonesse et Goussainville.

Une nouvelle fois, nous devons affronter des restrictions, mais vous pouvez toujours compter sur nos services publics qui vous accompagnent au quotidien dans vos démarches.

PASCAL DOLL
VOTRE MAIRE

ACTU

Confinement, couvre-feu, les mesures en vigueur

Depuis l'allocution du Président de la République en date du 31 mars, de nouvelles mesures ont été prises pour l'ensemble du territoire métropolitain.

• **Un confinement de 4 semaines** a été instauré depuis le samedi 3 avril sur l'ensemble du territoire métropolitain.

• **Le couvre-feu reste en vigueur** à 19h sur tout le territoire métropolitain.

• **Les déplacements en journée au-delà de 10 km sont interdits** ainsi que les **déplacements inter-régionaux** sauf motif impérieux ou professionnel (sur présentation de l'attestation).

• **Seuls les commerces vendant des biens et services de première nécessité** peuvent rester ouverts.

• Nouveau calendrier scolaire :

- **La semaine du 12 avril** : début des vacances de printemps pour une durée de 2 semaines, quelle que soit la zone académique.

- **La semaine du 26 avril** : les enfants des écoles maternelles et primaires retournent en présentiel. Les collèges et lycées continuent les cours à distance.

- **La semaine du 3 mai** : les collèges et lycées retournent en présentiel en respectant les jauges de présence.



• **Un dispositif d'accueil des enfants des personnels prioritaires** est mis en place en lien avec l'Éducation nationale et les collectivités locales.

• **Les universités** continuent de fonctionner selon le rythme en vigueur.

• **Les lieux de culte** restent ouverts selon les protocoles actuellement en vigueur.

• **Le télétravail** doit être la norme pour l'ensemble des entreprises et administrations qui peuvent l'appliquer, en suivant la règle des 4 jours sur 5 en télétravail.

• **Un protocole renforcé** est envisagé dans la restauration collective en entreprise.

Il est donc interdit de circuler de 19h à 6h et à plus de 10 km de son domicile en journée sauf cas exceptionnels mentionnés sur l'attestation de déplacement dérogatoire. Vous pouvez la télécharger sur le site de la ville www.arnouville95.fr ou sur le site internet du ministère de l'Intérieur www.interieur.gouv.fr. Vous pouvez également la recopier à la main sur papier libre.
En cas de non-respect du couvre-feu, vous risquez une amende de 135 euros et jusqu'à 3750 euros en cas de récidive.



MOBILITÉ & VACCINATION

• **Minibus d'Arnouville**

À destination des personnes à mobilité réduite, ce service gratuit géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Arnouville est disponible pour vos déplacements de proximité les lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 11h30 (réservez 48h à l'avance). Le minibus assure également les trajets vers les centres de vaccination de Sarcelles, Gonesse et Goussainville.

📞 **Réservation minibus : 01 34 45 97 06 // ccas@ml.arnouville95.org**

En dehors des horaires du minibus et de son territoire de circulation, les trajets pour la vaccination sont assurés par le service de transport collectif « Pour Aider à la Mobilité 95 »(PAM95) du lundi au dimanche.

• **PAM95**

Pour réserver une course, l'utilisateur doit d'abord prendre rendez-vous au centre de vaccination le plus proche. Face à la demande croissante, il est préférable d'appeler pendant les heures creuses en semaine (10h-16h) ou le week-end. Une fois le rendez-vous obtenu, il faudra ensuite contacter PAM95 au minimum 48h avant la vaccination pour réserver son créneau horaire.

📞 **Réservation PAM95 : 06 15 08 60 40 // 01 34 25 36 50**

DON DE SANG

La prochaine collecte de sang : mercredi 21 avril de 15h à 19h30 sous le préau couvert de l'école Danielle Casanova.

Réservation du créneau indispensable sur le site : www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
Attestation dérogatoire : cochez la case aide aux personnes vulnérables.

📞 **Informations : www.dondesang.efs.sante.fr**

LES BONS D'ACHAT



La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, en partenariat avec la plateforme Soutien-commerçants-artisans.fr, lance une opération de soutien aux commerçants du territoire. Bénéficiez de 20% de remise à chaque commande de bons d'achat auprès des commerces inscrits.

Rendez-vous sur la plateforme www.soutien-commerçants-artisans.fr/collections/roissypaysdefrance, puis suivez les instructions.

📞 **Informations : www.roissypaysdefrance.fr www.arnouville95.fr**

Rentrée 2021/2022 inscriptions périscolaires



Les inscriptions périscolaires pour la rentrée de septembre 2021/2022 sont à effectuer du **3 mai au 6 juillet 2021 inclus**.

Dans le cadre de la réorganisation des services scolaire et jeunesse, de nouvelles formalités sont mises en place. **De ce fait, à partir du mois de mai les démarches s'effectueront via deux pôles dédiés : l'un en mairie pour les inscriptions aux garderies, à la cantine et à l'étude ; l'autre à l'Espace de Vie Sociale (EVS) Trait d'Union pour les inscriptions aux activités jeunesse (centre de loisirs).**

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

1 - Je me connecte sur www.arnouville95.fr, rubrique Enfance, jeunesse > le périscolaire, et je télécharge le dossier d'inscription et les pièces jointes. Si je n'arrive pas à les télécharger, je contacte le service concerné pour qu'il puisse me l'envoyer par courriel ou me donner un rendez-vous.

2 - Je réunis tous les documents demandés : le dossier d'inscription, l'attestation d'engagement des familles au respect du règlement, les autorisations parentales, la fiche de renseignements administratifs, une copie de la page des vaccins et la fiche sanitaire de liaison de l'enfant.

Pour le calcul de mon quotient familial, je dois fournir les documents suivants :

- Avis d'imposition 2020 (revenus 2019) ;
- Justificatif de revenus des 3 derniers mois (bulletins de salaire, indemnités chômage, dernier bilan comptable) ;
- Attestation de la caisse d'allocations familiales de moins de 3 mois (relevé des sommes perçues) ;
- Jugement de divorce, tutelle, adoption ou garde pour justifier l'autorité parentale de l'enfant ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, gaz, électricité uniquement).

3 - Une fois tous les documents réunis, je les envoie par courriel au service concerné.

En cas d'impossibilité d'envoi du dossier par courriel, je demande un rendez-vous auprès du service :

- **Garderie, cantine, étude :** scolaire@ml.arnouville95.org
- **Centre de loisirs :** jeunesse@ml.arnouville95.org

4 - Je me rends en mairie pour effectuer tous les paiements relatifs aux activités périscolaires. Attention, dès le mois de septembre, le paiement des activités jeunesse (centre de loisirs) s'effectuera à l'Espace de Vie Sociale (EVS) Trait d'Union.

Tout dossier incomplet ou en retard ne sera pas accepté.

Horaires d'accueil des services	
Hôtel de Ville - Service scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • lundi, mardi et mercredi de 9h à 11h30 // 14h à 17h30, • jeudi de 13h30 à 18h30, • vendredi de 9h à 11h30.
Espace de Vie Sociale (EVS) Trait d'Union	<ul style="list-style-type: none"> • lundi au vendredi de 9h à 11h30 // 14h à 17h30.

Vous pouvez aussi faire toutes vos démarches en ligne sur le site de la ville www.arnouville95.fr - via le Kiosque Famille.

- 📞 **Renseignements et prises de rendez-vous :**
- Service scolaire - 01 30 11 16 16, choix n°1 // scolaire@ml.arnouville95.org
 - Espace de Vie Sociale (EVS) Trait d'Union - 01 30 11 17 21 // jeunesse@ml.arnouville95.org

Elections départementales et régionales

Vous avez jusqu'au vendredi 7 mai inclus pour vous inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir voter aux élections départementales et régionales qui auront lieu les 13 et 20 juin 2021. Pensez à vous inscrire dès maintenant pour éviter les surcharges des services juste avant la date butoir.

3 façons de s'inscrire

- **En ligne** sur www.service-public.fr rubrique Papiers-Citoyenneté.
- **Au guichet** de l'Hôtel de Ville.
- **Par voie postale** (le cachet de La Poste faisant foi), au préalable, téléchargez le formulaire sur www.service-public.fr rubrique Papiers-Citoyenneté, puis envoyez-le complété : Hôtel de Ville - service élection, 15-17 rue Robert Schuman CS 20101 - 95400 Arnouville.

📍 Renseignements en mairie au 01 30 11 16 16, choix n°4 – service état civil, ou www.service-public.fr rubrique Papiers-Citoyenneté.

Urbanisme & travaux



Pour rappel, tous travaux de construction ou travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction ou d'en changer la destination sont soumis à autorisation de la mairie, conformément aux articles L 421-1 et R 421-1 et suivants du Code de l'urbanisme.

Dès qu'une infraction est détectée, le contrevenant est invité à déposer un dossier en régularisation lorsque cela est possible.

Lorsque le contrevenant ne s'exécute pas ou lorsque la régularisation n'est réglementairement pas possible, une visite sur site est organisée afin de constater les infractions et ainsi transmettre le procès-verbal au Procureur de la République. Celui-ci est chargé de statuer sur la constitution de l'infraction pénale et sur les sanctions qui seront appliquées.

Le législateur a récemment renforcé l'action des communes en la matière. En effet, il est désormais possible pour la commune de mettre en œuvre des astreintes administratives. Il est à noter que celles-ci peuvent atteindre 500 euros par jour de retard.



// Maprocuration, la procuration dématérialisée

Une nouvelle procédure « Maprocuration » a été mise en place pour établir une procuration électorale. Il s'agit d'une formalité partiellement dématérialisée, elle est complémentaire de la procédure « papier » existante.

Vous pourrez désormais faire votre demande de procuration en ligne depuis votre smartphone ou votre ordinateur.

Maprocuration se déroule en 3 étapes :

- 1- Effectuez votre demande de procuration en ligne sur www.maprocuration.gouv.fr
- 2- Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité.
- 3- Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration.

Hommage

Philippe Bézard, conseiller municipal d'Arnouville depuis 13 ans, nous a quittés vendredi 26 mars des suites d'une longue maladie.

Profondément attaché à Arnouville, Philippe Bézard s'était engagé pour la commune depuis mars 2008, d'abord avec Michel Aumas, puis avec Pascal Doll. Actif et dévoué, il s'est beaucoup investi dans différents projets de la vie communale. Pascal Doll et les membres du conseil municipal s'associent pour adresser à la famille et aux proches de Monsieur Bézard leurs plus sincères condoléances.

JURÉS D'ASSISES

Les Jurés d'Assises regroupent des citoyens tirés au sort à partir de la liste électorale. Ils participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la Cour d'assises. Le tirage au sort est organisé en vue de constituer la liste préparatoire de 33 jurés appelés à siéger à la Cour d'assises de Pontoise au cours de l'année 2022. Au vu de la situation sanitaire, **le tirage au sort aura lieu le 19 avril 2021 à 17h à huis clos.**

SERRES OUVERTES AU CHÂTEAU

La semaine du 26 avril, le DITEP, Pierre Mâle mettra à la vente une diversité de plants de plantes et de légumes sous forme de lots ou de paniers composés. Un système de pré-commande va être mis en place sur un site internet dédié. Actuellement en construction, il vous sera communiqué ultérieurement sur le site de la ville - www.arnouville95.fr. Vous pouvez contacter l'établissement via l'adresse mail ci-dessous.

📍 Contact : arnouville@eu-asso.fr

MÉDIATHÈQUE EN TRAVAUX

Depuis le 6 avril, la médiathèque intercommunale située à côté de l'Hôtel de Ville a fermé ses portes pour travaux. Elle réouvrira au public le mardi 11 mai.

SUPER TOMBOLA AU MARCHÉ

La super tombola est de retour le **dimanche 2 mai** au marché d'Arnouville. Comme chaque premier dimanche du mois, tentez de gagner un panier garni !

>Marché de la gare, ouvert les jeudis matin, les vendredis après-midi et les dimanches matin.

TRAVAUX GARE SNCF

La poursuite des travaux de mise en accessibilité des gares de Villiers le Bel, Goussainville et Saint-Denis perturbent la circulation des trains.

Pour vous tenir informé du calendrier, consultez :

- www.transilien.com
- Assistant.sncf (application téléchargeable gratuitement)
- le blog du RER D : www.maligned.transilien.com
- le fil Twitter du RER D : @RERD_SNCF

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Du 11 janvier au 12 février 2021, une enquête publique relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a eu lieu. Une copie du rapport du commissaire enquêteur est disponible sur le site suivant : www.registredemat.fr/revisionalleege-plu-arnouville95

Informations disponibles auprès du service Urbanisme : urbanisme@ml.arnouville95.org

Une approbation de la révision allégée est prévue lors du prochain Conseil Municipal d'Arnouville du 12 avril 2021.



CULTUREL

L'événement suivant est maintenu sous réserve des dispositions gouvernementales.

1, 2, 3... PLANTEZ !

LES 5 ET 6 JUIN

Espace Fontaine



À l'occasion de l'événement national « Rendez-vous aux jardins ! », la commune organise un troc de graines et de plantes **les samedi 5 et dimanche 6 juin de 14h à 18h à l'Espace Fontaine**. Tous les jardiniers amateurs arnouillois sont attendus afin d'échanger les végétaux et les graines entre eux. Plantez vos graines dès maintenant pour être prêt à échanger vos plantes !

Durant ce week-end, la commune proposera de nombreux ateliers autour de la diversité et de la richesse des jardins (Kokedama, Floral Aromatique, Art topiaire, modelage, etc.).

Renseignements auprès du service culturel : tél. 01 30 11 16 16, choix n°5 culturel@ml.arnouville95.org

// ÉVÉNEMENTS ANNULÉS

- Les festivités du jumelage, initialement prévues du vendredi 21 au lundi 24 mai.
- Les ateliers de raku et de céramique ne reprendront pas jusqu'à la fin de la saison.
- Les expositions à l'Espace Fontaine.
- Le troc & puces, initialement prévu en septembre.



LES DÉCHETS

Pendant le confinement, le Sigidurs maintient tous ses services : collecte de déchets, déchèteries, livraison des bacs, administration, etc.

Les Arnouillois ont été récemment dotés de nouveaux bacs à destination des déchets végétaux (couverture verte). **De ce fait, progressivement, les rieurs ne ramasseront plus les sacs krafts ou autres contenants présentés à la collecte.**

LES BONS GESTES À AVOIR



Déposez à l'intérieur de votre nouveau bac de l'herbe coupée, des feuilles, des fleurs et des branchages avec un diamètre de moins de 5 cm. Attention à ne pas surcharger votre poubelle pour qu'elle soit ramassée ! Si vous n'avez plus de place et que vos branchages sont inférieurs à 5 cm de diamètre, présentez-les en fagots (1,50m x 50cm) ficelés avec des liens naturels type ficelle ou raphia.

HORAIRES D'ÉTÉ

Depuis le 1^{er} avril, les déchèteries de Bouqueval, de Gonesse, de Louvres et de Sarcelles sont passées aux horaires d'été.

Consultez les horaires d'été sur le site du Sigidurs - www.sigidurs.fr - ou sur le site de la ville - www.arnouville95.fr

ENCOMBRANTS*

Les jeudis 22 avril et 27 mai

DÉCHETS VERTS*

Les mardis 13, 20, 27 avril et 4, 11, 18, 25 mai

* Sortez vos déchets la veille au soir sans gêner le passage des piétons.

www.sigidurs.fr // 0 800 735 736

// LES COMMÉMORATIONS

En raison de la situation sanitaire et des directives gouvernementales, les commémorations auront lieu en comité restreint.



> Samedi 24 avril 9h30

106^e commémoration du génocide Assyro-Chaldéen.

> Samedi 24 avril 11h

106^e commémoration du génocide Arménien.

> Dimanche 25 avril à 10h30

76^e anniversaire de la Journée Nationale de la Déportation.

> Samedi 8 mai à 9h30

76^e anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945.



VIE POLITIQUE

CONTACT DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Vos élu(e)s d'opposition sont à votre écoute :

• **Divers gauche - Un nouveau souffle pour Arnouville** 06 24 71 50 52 - Marie-Christine Jalladaud, mcjalladaud@arnouville95.org

• **Rassemblement National - Arnouville mérite mieux** : 06 18 91 97 14 - David Diril, ddiril@arnouville95.org

PUBLICATION DE LA VILLE D'ARNOUVILLE //

15-17 rue Robert Schuman

CS 20101 // 95400 ARNOUVILLE

Tél. // 01 30 11 16 16 // Fax // 01 30 11 16 05

Directeur de la publication // Pascal Doll

Conception et réalisation // Service communication

En collaboration avec // Agence RDVA

Photos, illustrations // Ville d'Arnouville,

Agence RDVA, Pixabay, Freepik.

Impression // Le Réveil de la Marne - 51200 Épernay

ISSN 2777-2748

www.arnouville95.fr